

Formation spécifique Direction & Responsable Technique ERP de type J

La pédagogie de ce programme doit permettre aux cadres de l'établissement de remplir aux mieux leurs missions dédiées à la sauvegarde des personnes et la sécurité des biens.

Durée : **3H**

Modalité pédagogique : **Présentiel**

Public : **Membres de la Direction et Responsables Techniques**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif
🔗 Programmation
Nous consulter / 05 63 40 50 60

Objectif

Répartition des missions
Direction/Responsable
technique

Organisation de la sécurité
et tenue du registre

Compétences visées

Suivre les prestataires

Connaître ses
responsabilités et
missions (Art MS 46
et J 35)

Gestion du SSI (optionnel)

Contenu de la formation

L'intervenant FORMAFRANCE devra être facilité dans sa mission en lui permettant l'accès aux documents de l'établissement.

Théorie :

- Mise en lumière des risques par une étude d'un sinistre
 - Déroulé des évènements
 - Constat, Bilan
 - Débat
- Les ERP du type J
 - Définition, classement, catégorie
 - Les différentes réglementations CT – Règlement du 25 juin 80 modifié
 - Le « Service de sécurité incendie » Art MS 46 et les Art J
 - Rôles et missions de chacun
 - Extraits du chapitre "jurisprudence" responsabilités des exploitants

**Travail administratif :**

- Prise en main du registre de sécurité :
 - Classement du registre
 - Constitution de son annexe

Pratique (optionnel) :

- Exploitation du S.S.I :
 - Gestion du matériel en niveau 2

PédagogieMéthode

Les mises en situations sont concrètes et réalistes et la pédagogie est active et participative

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue, une attestation de fin de formation collective sera remise à l'ensemble des participants. Le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicapAccessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil, diplômé chef de service de sécurité SSIAP 3, CT ou agrément INSSI